



SAGE des deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2007**

Le mardi neuf octobre deux mil sept à quatorze heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des deux Morin s'est réuni à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21 septembre 2007

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 9

Mr REVOILE Roger, Président du SAGE des deux Morin, Président du SIVHM, Maire adjoint de La Ferté Gaucher / **Mr DENIZOT Jean-Georges**, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / **Mr VALENTIN Patrice**, Vice Président du SAGE, Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay / **Mr TELLIER Michel**, Maire de Soizy aux bois / **Mme DERIVIERE Emilie**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne / **Mr SERENO Julien**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **Mr RENARD Pierre**, Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de Seine et Marne / **Mme PRETOT Jeannette**, Représentante de l'Académie de l'eau / **Mr Roy Philippe**, Représentant de l'Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature / **Melle GIRARD Aline**, Animatrice du SAGE des deux Morin.

Absents excusés : Mme **LIPIETZ Hélène**, Représentante du Conseil Régional d'Ile de France/ Mme **ESCUYER Elisabeth**, Représentante de l'Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature.

Ordre du jour :

1. Présentation de l'animatrice
2. Présentation du budget : le budget, liste des communes participantes
3. Exposé d'une partie du porter à connaissances par la DIREN Ile-de-France
4. Questions diverses : réunion de la CLE, composition des groupes thématiques

1- Présentation de l'animatrice

L'animatrice du SAGE des deux Morin, Melle GIRARD Aline, a pris ses fonctions le 03 septembre 2007. Celle-ci a fait ses études à l'université de Franche Comté et possède un Master Professionnel « Diagnostic Environnemental et Gestion Durable des Ressources ». Elle a réalisé des stages à la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs, où elle a évalué la qualité des cours d'eau par la méthode de l'Indice Biologique Normale Globalisé, ainsi qu'au Conseil Général du Doubs où elle a cherché des solutions pour limiter la pollution de la rivière Doubs par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Au niveau du SAGE, elle a dans un premier temps fait le bilan de ce qu'est un SAGE et la méthodologie à appliquer. Elle a ensuite recherché les documents disponibles via internet concernant les bassins versants des deux Morin et étudié les études présentes au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM). Elle a également établi un premier contact avec les différentes institutions susceptibles de lui fournir des informations.

Chaque mois l'animatrice fournira au bureau de la CLE un « Etat d'avancement » relatant les différentes tâches effectuées durant le mois précédent.

Les élections municipales approchant, Mr REVOILE a également demandé à l'animatrice de réaliser pour le mois de février un document expliquant ce qu'est un SAGE, quel est son but, les différentes phases d'élaboration et l'état d'avancement à ce jour, afin de promouvoir le SAGE auprès des nouveaux conseils municipaux.

2- Présentation du budget

Mr REVOILE a rappelé que le budget a été voté par les membres du SIVHM qui est la structure porteuse du SAGE. Les dépenses effectuées à ce jour concernent essentiellement l'achat de matériel de bureau (bureau, armoire, fournitures administratives, ordinateur, imprimante...) et le salaire de l'animatrice. Une demande de prêt est en cours afin d'acquérir une voiture de service.

Mr ROY a souligné qu'il faudrait enlever le mot « élus » dans la section 625 (Frais de mission et déplacement élus) du tableau relatif au budget du SAGE, du fait que les frais de déplacement des élus ne sont pas remboursés.

Suite au nombre important de communes (133) n'ayant pas répondu à l'appel de participation financière au SAGE, le problème de la compétence financière entre les Communes et les Communautés de communes s'est posé. L'animatrice devra donc se renseigner auprès de la préfecture pour essayer de résoudre ce dilemme.

3- Exposé d'une partie du porter à connaissances par la DIREN Ile-de-France

Mme DERIVIERE Emilie a rappelé que le SAGE et le SDAGE ont des objectifs communs (gestion équilibrée de la ressource en eau, atteinte du bon état des masses d'eau) mais que les échelles de travail sont différentes. Le SAGE travaille à l'échelle du bassin versant et par conséquent les enjeux sont locaux. De plus, le SAGE a une portée juridique avec une obligation de compatibilité des PLU, des cartes communales et des SCOT et est opposable aux décisions de l'administration et maintenant aux tiers depuis la publication du décret du 10 août 2007 qui met en œuvre les dispositions de la loi sur l'eau relatives aux SAGE.

L'objectif du SAGE est de concilier les usages de l'eau avec les exigences du milieu. De ce fait la concertation avec les élus, les administrations, les établissements publics locaux et les usagers est donc primordiale. De plus, Le SAGE s'inscrit dans une volonté de résultats à court terme (élaboration du SAGE : 5 ans en moyenne, horizon stratégique : 10 ans).

Mme DERIVIERE a ensuite rappelé brièvement les différentes étapes du SAGE et a développé les diverses étapes de la phase d'élaboration (état des lieux- diagnostic global-tendances et scénarios- choix de la stratégie- produits du SAGE- validation finale). L'état des lieux est la phase essentielle pour fédérer les acteurs.

Mme DERIVIERE a ensuite exposé le contexte de la « Directive Cadre sur l'eau », les objectifs majeurs de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ainsi que les dernières modifications réglementaires relatives au SAGE et à la LEMA. Ainsi le SAGE doit comporter un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ainsi qu'un règlement ce qui a pour effet de renforcer la portée juridique du SAGE. En effet, les décisions administratives dans le

domaine de l'eau ainsi que les documents d'urbanisme cités ci-dessus devront être compatibles avec le PAGD et le règlement sera opposable aux tiers. Le décret du 10 août 2007 fixe ainsi les éléments qui doivent être présents dans le PADG (y compris les zonages) et dans le règlement.

La représentante de la DIREN Ile-de-France a ensuite résumé les autres évolutions de la LEMA concernant les procédures de modification des SAGE, les clauses transitoires, la simplification de la publicité sur le SAGE et la procédure d'élaboration et d'approbation en insistant sur l'évaluation environnementale. Elle a terminé en énonçant les documents constituant le dossier d'enquête publique.

Les représentantes des DIREN Ile-de-France et Champagne-Ardenne ainsi que le représentant de la DDAF de Seine et Marne ont transmis à l'animatrice de nombreux documents à prendre en compte dans l'état des lieux.

4- Questions diverses

Concernant les commissions thématiques, il a été décidé dans un premier temps d'en constituer deux : la commission « Assainissement » et la commission « Eau potable ».

La commission « Assainissement » sera présidée par Mr DENIZOT Jean-Georges, et s'attachera à la gestion de l'assainissement domestique, à l'assainissement industriel, artisanal et commercial, à l'assainissement des eaux pluviales, aux procédures réglementaires...

La commission « Eau potable » sera présidée par Mr VALENTIN Patrice et travaillera sur la qualité de l'eau potable, les quantités de prélèvement, les forages, les risques de pénurie, les outils réglementaires...

Les DIREN ont souligné l'importance de considérer et de travailler dès maintenant, par le biais des commissions mises en place, les problématiques de pollutions diffuses (par les pesticides notamment, en zones agricoles ou non agricoles) de même que la préservation et la restauration des milieux naturels aquatiques associés aux cours d'eau (zones humides, zones d'expansion des crues). Ces deux thématiques sont en effet primordiales pour l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et doivent être prises en compte dans l'état des lieux du SAGE.

L'animatrice devra rechercher les membres de ces commissions tout d'abord au sein des membres de la CLE, puis au sein des différentes institutions afin que leurs techniciens apportent leurs connaissances et compétences techniques.

Il a été décidé que la CLE se réunirait le 20 décembre 2007 à 17H à la Ferté Gaucher afin de valider la constitution de ses groupes.

Les deux commissions thématiques quant à elles, se réuniront le 21 novembre 2007.